



DELIBERATION N°20140150 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

JEUNESSE - PROJETS COLLECTIFS JEUNES INNOVANTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
--

M. DUGUA AXEL EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre d'une valorisation des actions menées dans les établissements secondaires de la ville de Saint-Chamond, un dossier d'aide à projet a été adressé aux établissements publics et privés du 2e degré localisés sur le territoire de la commune en juin 2014.

La ville peut apporter chaque année son soutien à un projet collectif à forte valeur éducative pour chaque établissement qui en fait la demande, sur deux temps déterminés (mars-avril et octobre-novembre).

Pour le second semestre de l'année 2014, les dossiers doivent favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle, le développement des compétences des jeunes, l'élargissement de l'horizon culturel des jeunes et la découverte et promotion du territoire communal et de ses atouts.

L'appréciation de l'aide financière apportée au projet est fonction de l'effectif total des élèves résidant à Saint-Chamond de l'établissement demandeur.

Une fois le projet abouti, il doit faire l'objet d'une restitution auprès du public, sous quelque forme que ce soit (exposition, article magazine municipal, conférence, rencontre...).

Pour l'année 2014, quatre nouveaux projets ont été présentés depuis la rentrée scolaire, respectivement par le lycée CLAUDE LEBOIS (polyvalent et technique), le lycée SAINT-ENNEMOND, le lycée général SAINTE-MARIE, et le collège ENNEMOND RICHARD.

Lycée CLAUDE LEBOIS

Trois classes de première (séries générale et technologique) ont entrepris un projet culturel portant sur la mémoire de la ville. En s'appropriant des documents d'archives, les élèves sont invités à contribuer à l'écriture d'un spectacle centré sur la vie à Saint-Chamond avant et pendant la Première guerre mondiale, notamment à travers le prisme du rôle des femmes.

Outre l'intérêt patrimonial et pédagogique de cette action, qui favorise la connaissance du passé pour les jeunes, elle ouvre les élèves sur le spectacle vivant, à travers un partenariat entre le Lycée et la « compagnie de la Commune » et son metteur en scène, Béatrice Bompas. Celle-ci accompagnera les jeunes dans leur projet d'écriture et de mise en scène de la matière brute collectée aux archives et à la médiathèque.

Une représentation en salle Gérard Philipe est prévue en mai 2015, pour restituer au public ce projet ambitieux.

Le coût total du projet s'élève à 1 840 €, dont 740€ sont pris en charge par le lycée et la Maison des lycéens.

Institution SAINTE MARIE / LA GRAND'GRANGE – LYCEE GENERAL

Les responsables pédagogiques du lycée Sainte-Marie / La Grand'Grange souhaitent varier l'offre culturelle proposée aux élèves de seconde, et les inciter à la lecture par la promotion d'un média aisément accessible aux jeunes, la bande dessinée.

Pour ce faire, ils souhaitent, en partenariat avec la médiathèque Louise Labé et la librairie de Plaisance, faire lire aux élèves une série de volumes traitant des événements majeurs de l'histoire du XX^e siècle. Les jeunes auront à charge la réalisation d'une planche personnelle, traitant de l'événement historique de leur choix.

Cette approche de l'histoire, menée en lien avec un auteur de bandes dessinées, Michel Jacquet, se complètera d'une découverte des métiers du livre.

Le projet recouvre donc une triple dimension : littéraire, historique et orientation, insertion professionnelle.

Son coût total s'élève à 1 216 €, dont 816 € sont pris en charge par le Lycée Sainte-Marie / La Grand'Grange.

Lycée SAINT-ENNEMOND

Les élèves des seconde Bac Pro ASSP et SPVL du lycée Saint-Ennemond portent un projet intitulé « Des lycéens qui content pour des jours qui comptent ».

Il s'agit d'impliquer les élèves dans une action collective favorisant leur autonomisation, leur formation, et leur découverte des structures sociales et sanitaires du territoire susceptibles de les accueillir en période de formation en milieu professionnel, ainsi que leurs équipes.

Pour ce faire, les jeunes sont invités à s'appropriier et utiliser une technique d'intervention (le conte), qui contribue à travailler leur expression orale et à élargir leur vocabulaire. Ils sont appelés à tester sur le terrain ce savoir-faire, auprès de publics différents (personnes âgées, enfants, adolescents...), et appréhender ce faisant la richesse du tissu socio-sanitaire du territoire vers lequel leur formation les prépare professionnellement.

Le coût total de cette action s'élève à 1 508 €, dont 1 000 € sont demandés à la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets « Eurêka ». La STAS contribue par ailleurs à hauteur de 37 € et le lycée à hauteur de 261 €.

Collège ENNEMOND RICHARD

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918, le collège a entrepris un ambitieux projet permettant à 46 élèves des classes de 3^e de rencontrer en décembre 2014 à Reims 50 élèves britanniques et 50 élèves allemands autour de la thématique de la fraternisation dans les tranchées.

Au cours de leur séjour d'une semaine, les jeunes participeront à des rencontres culturelles (chorales de Noël trilingues), des tournois sportifs et des visites mémorielles et pédagogiques (Cathédrale de Reims, chemin des Dames, Caverne du Dragon...).

Le collège prévoit une large restitution de ce projet via la plate-forme numérique du cyber-collège et la création de blogs spécifiques, et souhaite en outre s'associer aux commémorations organisées par la ville de Saint-Chamond dans le cadre du centenaire.

Le coût total de ce projet s'élève à 10 800 €. Le collège mobilise des fonds propres à hauteur de 1 000 €, et a sollicité une aide financière du Conseil général, afin de diminuer au maximum la contribution des familles.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, (M. Jean-Luc DEGROIX ne participe pas au vote),

DECIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention, pour les projets présentés, aux établissements d'enseignement du second degré suivants :

- * Lycée Claude Lebois : 1 100 €
- * Lycée Sainte-Marie / La Grand'Grange : 400 €
- * Lycée Saint-Ennemond : 200 €
- * Collège Ennemond Richard : 2 000 €

- **d'en autoriser** le versement aux attributaires,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, fonction 22, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014